



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Aménagement du pôle multimodal de la gare de Motteville (76970)

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Communauté de Communes Plateau de Caux

Raison sociale

N° SIRET

2  0  0  0  6  9  8  4  7  0  0  0  1  6

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

ROUSSEAU

Prénom(s)

Jean Nicolas

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique n°41 : Aires de stationnement ouvertes au public [...] a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Le projet consiste à aménager un espace multimodal autour de la gare SNCF de Motteville pour les piétons, les vélos, les voitures, les bus et autres véhicules motorisés. Le nombre cumulé de places de stationnement créées/requalifiées étant supérieur à 50, le projet est de ce fait soumis à la rubrique 41° de la procédure de cas par cas.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet ici présenté concerne la création d'un pôle d'échange multimodal (PEM) à proximité de la gare de Motteville (76970). Il vise à :

- Créer 75 places de stationnement dont 2 dédiées aux taxis ou dépose-minute, 3 aux personnes à mobilité réduite, 15 aux agents de la SNCF, 5 au covoiturage, 6 aux véhicules électriques (25 places aux abords de la gare, 50 sur le parking principal) ;
- Créer un arrêt de bus aux abords de la gare ;
- Requalifier la voirie de la Rue de la Gare sur le périmètre de projet ;
- Réaménager le parvis de la gare (revêtement pavé, plantation d'arbre) ;
- Installer des ombrières photovoltaïque sur le parking principal de la gare ;
- Mettre en œuvre une tranchée drainante pour la gestion des eaux pluviales du parking principal.

Des travaux de démolition seront réalisés sur l'ensemble du périmètre concerné, à l'exception de la zone autour de la voie ferrée traversante (voir plan d'aménagement). Ces travaux incluent la déconstruction des voiries, trottoirs, bordures et réseaux existants, ainsi qu'un terrassement jusqu'à l'arase pour garantir une base stable et saine aux nouvelles infrastructures. Les matériaux issus de la démolition seront évacués vers des centres de recyclage et de valorisation adaptés.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet de PEM de Motteville vise à améliorer la connexion entre les différents modes de transport en facilitant les déplacements et en optimisant les infrastructures aux abords de la gare. L'objectif principal est d'organiser et de fluidifier les flux pour garantir une accessibilité optimale et sécurisée aux usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes, piétons ou voyageurs des transports en commun. Ce pôle d'échanges doit être un vecteur d'incitation à l'usage des transports collectifs, et aux autres modes de transports alternatifs à la voiture.

Ainsi, afin de mieux structurer l'offre en matière d'intermodalité, le projet prévoit la création de nouvelles places de stationnement, dont certaines réservées aux personnes à mobilité réduite, aux taxis, au covoiturage et aux agents de la SNCF.

L'aménagement du parvis de la gare vise également à renforcer la lisibilité des accès et à améliorer le confort des déplacements piétons. De plus, des infrastructures spécifiques seront mises en place pour les bus et les cyclistes afin d'assurer des correspondances fluides entre les différents moyens de transport.

Enfin, le projet répond également à des enjeux environnementaux avec l'installation d'ombrières photovoltaïques (production d'énergie renouvelable) et un dispositif amélioré de gestion des eaux pluviales (infiltration à la parcelle) sur le parking principal.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consisteront dans un premier temps à démolir les aménagements existants. Il s'agira du retrait des voiries et trottoirs en enrobé, des bordures, des regards et tampons, ainsi que des réseaux obsolètes. Les matériaux issus de cette déconstruction seront triés et évacués vers des filières adaptées de recyclage et de valorisation. Un terrassement général jusqu'à l'arase sera ensuite réalisé afin de préparer une assise stable pour les nouveaux aménagements.

Les travaux comprendront principalement, sans que cette liste soit exhaustive :

- Installation d'une signalétique de chantier,
- Rabotage des revêtements de voirie et démolition des emprises de voiries, parking et trottoir existantes,
- Dépose des réseaux divers impactés par l'emprise du projet,
- Mise à niveau des réseaux divers et remplacement des plaques tampons,
- Mise en place du réseau d'assainissement pluvial au niveau du parking de la gare,
- Réalisation des travaux de terrassement,
- Pose des réseaux divers permettant d'alimenter les équipements du projet,
- Mise en œuvre de la chaussée au droit des voies de circulation et des places de stationnement,
- Mise en œuvre des revêtements de surface des parvis de la gare, ainsi que les trottoirs,
- Mise en place du mobilier urbain,
- Engazonnement des espaces verts et plantations

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois les travaux terminés, on retrouvera donc au niveau de la gare de Motteville :

- Un ensemble de 25 stationnements aux abords de la gare, dont 2 places taxi ou dépose-minute (en interface avec le projet LOGEAL), 4 places pour les agents SNCF, 6 places pour les véhicules électriques, et 3 places PMR ;
- Un ensemble de 50 stationnements sur le parking principal de la gare, dont 11 places pour les agents SNCF et 5 places pour le covoiturage ;
- Un parvis de gare requalifié et arboré ;
- Un arrêt de bus avec abri au niveau du parvis de la gare ;
- Plusieurs zones de stationnement pour vélos, dont une au sein d'un local abrité et sécurisé ;
- Des voiries et trottoirs requalifiés améliorant l'accessibilité et la sécurité aux abords de la gare ;
- Une signalisation et un mobilier urbain (dont l'éclairage public) retravaillés pour améliorer la lisibilité et la sécurité aux abords de la gare ;
- Une installation de production photovoltaïque en ombrière du parking principal (puissance cumulée de 137 kWc)

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de PEM de Motteville est soumis à l'obtention d'un permis d'aménager en application de l'article R.421-19 J) du code de l'Urbanisme.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du projet.....	3 503 m <sup>2</sup>
Nombre de stationnements créés aux abords de la gare.....	25 places
Nombre de stationnement créés dans le parking principal.....	50 places
Capacité des emplacements de stationnements vélos créés.....	44 vélos (dont 12 abrités)
Ombrières photovoltaïques sur le parking principal.....	137 kWc (puissance cumulée)

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Motteville est le PLU approuvé par délibération du conseil municipal le 26 mars 2021. Le projet est concerné par les zonages Ub et Uj du PLU.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une ZNIEFF de type 1 est recensée dans un périmètre de 10km de rayon autour du site d'étude. Il s'agit de la zone dites des "BOIS D'ÉTALLEVILLE ET DE BERVILLE" distante d'environ 9.5km. 4 ZNIEFF de type 2 sont recensées dans un périmètre de 10km de rayon autour du site du site d'étude. La zone la plus proche est celle dite des "VALLÉES ET BOISEMENTS DE LA SAINTE-GERTRUDE ET DE LA RANÇON", distante d'environ 3.5km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche couverte par un arrêté de protection de biotope est celle dite des "MARAIS DE St WANDRILLE" en application de l'arrêté préfectoral du 25 mars 2020.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche est celui des "BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE" distant d'environ 4.5km du site d'étude.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est situé dans le périmètre de protection de 500m autour d'un monument historique. Il s'agit de l'église de Motteville. monument inscrit depuis 1926. <a href="https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00100768">https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00100768</a>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de la DREAL Normandie et du Réseau partenarial des données sur les zones humides, aucune zone humide délimitée n'est recensée sur le périmètre de projet ni à ses abords.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Motteville est couverte par le PPRi du bassin versant de l'AUSTREBERTHE et du SAFFIMBEC et par le PPRI du bassin versant de la RANCON et de la FONTENELLE. La commune n'est pas couverte par un PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRi du bassin versant de l'AUSTREBERTHE et du SAFFIMBEC a été approuvé le 12 janvier 2022. Le PPRi bassin versant de la RANCON et de la FONTENELLE a été approuvé le 29 mai 2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun secteur d'information sur les sols ou site recensé dans les bases CASIAS et BASOL n'est situé dans le périmètre de projet. D'après Géorisques, 2 sites pollués sont présents sur la commune de Motteville, le premier lié à une activité de stockage de liquide inflammable (SSP3861013) le second lié à une activité de type casse-automobile, ferrailleur (SSP3860982).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est situé dans la zone de répartition des eaux de la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de l'ARS Normandie et du site <a href="http://Carteaux.atlasante.fr">Carteaux.atlasante.fr</a> , le site d'étude est situé à plus de 500m du périmètre de protection éloigné le plus proche. Celui-ci a pour origine un ensemble de captages situés sur les communes de Limesy et Cideville.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est situé à environ 200m du site inscrit dit "CHATEAU DE MOTTEVILLE". <a href="https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/76099f.pdf">https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/76099f.pdf</a>

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est situé à moins de 10km du site d'étude.  Les sites les plus proches sont : - Site des Boucles de la Seine Aval - SIC - 12.5km - Site de l'Estuaire et marais de la Basse Seine - ZPS - 12.5km - Site du Bois de la Roquette - SIC - 19.5km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est situé à proximité immédiate d'aucun site classé. Le site classé le plus proche est celui dit du "VAL AU CESNE", situé à environ 3.5km.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre des aménagements prévus un terrassement jusqu'à l'arase est préconisé afin de repartir sur une base saine et appropriée. Le matériaux déposés seront évacués vers des centres de traitement et de valorisation appropriés.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux d'apport seront constitués de graves, de bétons et d'enrobés pour la réalisation des chaussées et stationnements, et de terre végétale et mulsch pour les espaces verts.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Même si la commune de Motteville est couverte par 2 PPRI, les zonages d'aléas de ces deux documents mettent en évidence l'absence de risque sur le périmètre d'étude
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste à aménager un espace multimodal pour sécuriser les déplacements des vélos, voitures et bus autour de la gare et ainsi la rendre plus accessible. L'aménagement projeté vise donc à améliorer les conditions de circulation actuelles et n'engendrera pas une augmentation du trafic. A noter également que dans la mesure où l'espace situé devant la gare est déjà pourvu de places de stationnement, le projet n'entraînera pas une modification significative des usages et donc de la fréquentation.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase chantier sera susceptible de générer des nuisances sonores sur une durée toutefois limitée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera potentiellement des vibrations durant la phase de travaux (terrassements). Les effets seront néanmoins limités et temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone à aménager est déjà éclairée par plusieurs mâts d'éclairage public. Le projet prévoit néanmoins d'améliorer cet éclairage pour davantage de sécurité au bénéfice des usagers.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des aménagements prévus se fera suite à la démolition des aménagements existants (voirie, stationnements, trottoirs, bordures, etc.). Une étude géotechnique G2 AVP/PRO et des tests d'amiante HAP sont en cours pour affiner le dimensionnement des structures et la typologie des travaux à prévoir. En tout état de cause, les matériaux issus des travaux de démolition (voirie, trottoirs, bordures, regard et tampon, etc.) seront évacués vers des centres de recyclage et de valorisation adaptés à leurs natures respectives.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu des dimensions du projet et dans la mesure où il vise, entre autres, à renforcer la qualité paysagère des abords de la gare de Motteville, le projet n'aura pas d'impact négatif sur le patrimoine. Au contraire le travail réalisé devrait permettre d'améliorer les perspectives paysagères du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de PEM permettra d'améliorer l'accessibilité, de fluidifier et de sécuriser les accès à la gare notamment au profit des modes de déplacement doux, des transports en commun et des personnes à mobilité réduite. Le traitement qualitatif des espaces (parvis pavé, plantation, espaces verts) permet d'améliorer l'aspect paysager. L'occupation des sols en situation aménagée aboutit à une réduction des espaces imperméabilisés avec un traitement des espaces résiduels du projet en espaces verts.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Seul le projet immobilier proche porté par LOGEAL est susceptible de porter des incidences pouvant être cumulées avec le projet présenté ici. Ces incidences cumulables tiennent à la génération de déchets et aux nuisances pour les riverains.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Actuellement, les places de stationnement aux abords de la gare sont pas matérialisées et restent limitées. A noter également l'absence de zone réservée aux taxis, arrêts minutes, deux-roues et bus . Les cheminements piétons sont globalement de mauvaise qualité, sans réelle continuité matérialisée et sur des largeurs insuffisantes et inadaptées aux personnes à mobilité réduite.

Dans ce contexte urbain dégradé, l'aménagement du pôle d'échanges multimodal n'apportera que des incidences positives sur le cadre de vie des usagers et riverains puisqu'il agira en faveur d'une requalification qualitative de l'espace public et une revalorisation de l'image urbaine de la gare et ses abords De par sa localisation, le projet n'aura par ailleurs pas d'impact notable sur l'environnement puisqu'il se situe au sein d'une zone urbaine, certes rurale, mais à distance des espaces naturels et site protégés.

A noter que les potentiels impacts sur les eaux pluviales ont bien été pris en compte dans la conception du projet. A ce sujet, il peut néanmoins être précisé que le projet engendrera des incidences positives puisqu'il sera à l'origine d'une diminution de la part de surface imperméabilisée et intégrera par ailleurs la mise en place d'ouvrage de tamponnement des eaux pluviales avant rejet vers le réseau d'assainissement à l'aval.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le secteur de la gare présente plusieurs dysfonctionnements qui ne facilitent pas l'accessibilité pour les riverains et usagers du train et engendrent des problèmes de sécurité pour les piétons et les cyclistes. Le projet porté tel qu'il a été présenté dans ce formulaire sera donc favorable à une amélioration de la situation existante puisqu'il permettra de répondre à ces enjeux d'accessibilité et de sécurité tout en proposant une nouvelle imagine urbaine et structurante des abords de la gare de Motteville. A noter en parallèle que, de part sa localisation, la zone à aménager présente des enjeux environnementaux relativement limités. Enfin, le projet s'inscrit dans la transition énergétique en développant des infrastructures de support aux véhicules électriques et une installation de production d'énergie renouvelable. Ainsi, au regard de la nature du projet et en l'absence d'enjeux environnementaux sur la zone à aménager, la réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Extrait du zonage réglementaire du PPRI du bassin versant de la Rançon et de la Fontenelle	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Carte des zones humides et milieux aquatiques à proximité du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Cartes des occupations des sols initiale et projetée	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ROUSSEAU

Prénom Jean Nicolas

Qualité du signataire Président

À Doudeville

Fait le 24/02/2025



Signature du (des) demandeur(s)

  
